



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de La Macaza a adopté, lors de sa séance tenue le 11 octobre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 9 janvier 2023	18 h 30	Lundi 10 juillet 2023	18 h 30
Lundi 13 février 2023	18 h 30	Lundi 14 août 2023	18 h 30
Lundi 13 mars 2023	18 h 30	Lundi 11 septembre 2023	18 h 30
Mardi 11 avril 2023	18 h 30	Mardi 10 octobre 2023	18 h 30
Lundi 8 mai 2023	18 h 30	Lundi 13 novembre 2023	18 h 30
Lundi 12 juin 2023	18 h 30	Lundi 11 décembre 2023	18 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers.

Donné à La Macaza, ce 13 octobre 2022

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim